

215C0782

FR0000077919-OP009-AS04

9 juin 2015

Décision de conformité du projet d'offre publique d'achat simplifiée
dans le cadre du rachat par la société de ses propres actions.

JCDECAUX SA

(Euronext Paris)

- 1 - Dans sa séance du 9 juin 2015, l'Autorité des marchés financiers a examiné le projet d'offre publique d'achat simplifiée dans le cadre d'un programme de rachat de ses propres actions par la société JCDECAUX SA, déposé en application de l'article 233-1, 6° du règlement général par Goldman Sachs International, agissant pour le compte de la société JCDECAUX SA (cf. Décision et Information 215C0709 du 27 mai 2015).

La société JCDECAUX SA s'engage irrévocablement à acquérir un maximum de 12 500 000 de ses propres actions, soit 5,57% de son capital, **au prix unitaire de 40 €**, dans le cadre de l'autorisation qui lui a été donnée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 13 mai 2015, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du code de commerce.

Les actions ainsi acquises seront annulées.

Dans le cas où le nombre d'actions présentées à l'offre serait supérieur à 12 500 000 actions, il sera procédé, pour chaque actionnaire répondant à l'offre, à une réduction des demandes proportionnellement au nombre d'actions présentées à l'offre.

Il est précisé que le concert composé de la société par actions simplifiée JCDecaux Holding¹, MM. Jean-Claude Decaux, Jean-Charles Decaux, Jean-François Decaux, Jean-Sébastien Decaux et Mme Danielle Decaux, qui détient 147 346 495 actions JCDECAUX SA représentant autant de droits de vote, soit 65,66% du capital et des droits de vote de cette société², selon la répartition suivante, a fait part de son intention d'apporter à l'offre la totalité des actions JCDECAUX SA qu'il détient :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
JCDecaux Holding SAS	144 380 573	64,34
Jean-Charles Decaux	1 512 210	0,67
Jean-François Decaux	1 006 179	0,45
Jean-Sébastien Decaux	436 299	0,19
Jean-Claude Decaux	8 175	ns
Danielle Decaux	3 059	ns
Total concert	147 346 495	65,66

¹ Contrôlée par la famille Decaux.

² Sur la base d'un capital composé de 224 393 412 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Il est rappelé :

- que le cabinet Finexsi, représenté par MM. Olivier Peronnet et Lucas Robin, a été mandaté en vue de fournir une attestation d'équité sur les conditions financières de l'offre, conformément à l'article 261-3 du règlement général ;
- qu'à l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information (articles 231-18 et 231-19 du règlement général) a été déposé et diffusé, le 27 mai 2015, conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

Dans le cadre de l'examen de la conformité du projet d'offre, l'Autorité des marchés financiers a pris connaissance du projet de note d'information de JCDECAUX SA comportant notamment les objectifs et intention de l'initiateur, les éléments d'appréciation du prix de l'offre retenus par l'établissement présentateur³, l'avis motivé du conseil de surveillance de JCDECAUX SA et le rapport de l'expert indépendant concluant à l'équité du prix de 40 € par action dans le cadre de la présente offre.

Après examen du projet d'offre dans les conditions posées aux articles 231-20 et 231-21 du règlement général, l'Autorité des marchés financiers a déclaré conforme le projet d'offre en application de l'article 231-23 du règlement général, cette décision emportant visa du projet de note d'information de la société JCDECAUX SA sous le n°15-260 en date du 9 juin 2015.

- 2 - Une nouvelle information sera publiée pour faire connaître le calendrier de l'offre après que la note d'information de JCDECAUX SA visée par l'Autorité des marchés financiers, ainsi que les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général auront été diffusées.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 et 233-5 du règlement général), aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres JCDECAUX SA sont applicables.

³ A savoir : (i) les multiples boursiers médians VE/EBITDA 2015^e et 2016^e, VE / (EBITDA – Capex) 2015^e et 2016^e, et PER 2015^e et 2016^e d'un échantillon de trois sociétés cotées jugées comparables (Ströer, APG / SGA, et Clear Channel Outdoor), (ii) le cours de bourse de JCDECAUX SA au 4 mars 2015 (dernier jour de négociation précédant l'annonce du principe du projet de la présente offre publique d'achat simplifiée) et au 27 mai 2015 (dernier jour de négociation avant dépôt du présent projet d'offre publique d'achat simplifiée et annonce de ses caractéristiques notamment) et différentes moyennes pondérées des cours (1 à 12 mois) à ces dates, et (iii) les objectifs de cours des analystes financiers qui suivent la valeur JCDECAUX SA.